



NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE  
S/15488  
12 novembre 1982  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

LETTRE DATEE DU 12 NOVEMBRE 1982, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL  
DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA JORDANIE AUPRES DE  
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de demander de la manière la plus urgente que la carte jointe, qui fait ressortir l'ampleur des colonies de peuplement israéliennes dans les territoires palestiniens et arabes occupés de la rive occidentale (à l'exclusion des colonies de peuplement de la grande Jérusalem), de la bande de Gaza et des hauteurs du Golan, soit reproduite pour être distribuée aux membres du Conseil de sécurité ainsi que la déclaration qui a été faite pour décrire cette carte lors de la 2401<sup>ème</sup> séance du Conseil de sécurité.

La demande présente un caractère d'urgence du fait que le Maroc, au nom du Groupe des Etats arabes, et le Niger, au nom des Etats membres de l'Organisation de la Conférence islamique, ont demandé que le Conseil de sécurité se réunisse cet après-midi pour débattre des colonies de peuplement israéliennes au titre de la résolution 446 (1979) du Conseil de sécurité, et en application du paragraphe 9 de la résolution 465 (1980) du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent,  
(Signé) Hazem NUSEIBEH

Annexe I

Déclaration faite par M. Abdulla Hamadneh à la 2401ème séance  
du Conseil de sécurité, tenue le 12 novembre 1982\*, pour décrire  
la carte présentée par le Représentant permanent de la Jordanie  
auprès de l'Organisation des Nations Unies et reproduite à  
l'annexe II

Voici une brève description de la carte :

Cette carte a été établie et imprimée par le Département des colonies de peuplement de l'Agence juive en coopération avec le Gouvernement israélien.

Elle montre la répartition des colonies de peuplement israéliennes de la rive occidentale du Jourdain et de la bande de Gaza en juin 1982. Le nombre de ces colonies de peuplement telles qu'elles apparaissent sur la carte est de 118, non compris les quartiers résidentiels israéliens et les colonies de peuplement israéliennes dans Jérusalem et alentour.

En septembre 1982, le nombre réel des colonies de peuplement israéliennes de la rive occidentale du Jourdain et de la bande de Gaza s'élevait à 139, Jérusalem non comprise.

Un haut fonctionnaire israélien a annoncé le mois dernier que 20 nouvelles colonies de peuplement israéliennes sont en cours de construction, et qu'elles seront achevées avant la fin de l'année. En outre, Israël a annoncé officiellement la semaine dernière que quatre postes militaires seraient convertis en colonies de peuplement civiles. Autrement dit, les colonies de peuplement israéliennes atteindront au total, d'ici à la fin de cette année, le nombre de 163.

La fonction géographique de ces colonies est de a) former une barrière entre la Jordanie et la rive occidentale du Jourdain; b) isoler et encercler les grandes agglomérations de la rive occidentale; c) isoler la rive occidentale du Jourdain des frontières israéliennes de 1967.

---

\* S/PV.2401.



